



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/MAY26/3/7	
Date	13 mars 2026	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES30	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC86	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES14	

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE — FONDS DE 1992

TERRANOVA

Note du Secrétariat

Objet du document :	Informar le Comité exécutif du Fonds de 1992 des faits les plus récents concernant ce sinistre.
Résumé :	<p>Le 25 juillet 2024, le <i>Terranova</i> (498 tjb), un navire-citerne battant pavillon philippin transportant 1 468 896 litres d'IFO 230 et environ 27 tonnes métriques de biodiesel dans ses soutes, a chaviré et coulé à l'est de la baie de Manille (Philippines), après avoir rencontré des conditions météorologiques difficiles dues au typhon Gaemi.</p> <p>Les opérations de récupération des hydrocarbures à bord ont été achevées en septembre 2024 et 97 % de la cargaison a pu être récupérée. Les garde-côtes philippins ont délivré une ordonnance d'enlèvement de l'épave du navire. Steamship Mutual, pour le compte du propriétaire du navire, a fait procéder à l'enlèvement de l'épave, qui s'est achevé le 21 septembre 2025.</p> <p>Le propriétaire du <i>Terranova</i> étant partie à l'Accord 2006 de remboursement en cas de pollution par des hydrocarbures déversés par des navires-citernes de petites dimensions (STOPIA 2006) (tel que modifié en 2017)^{<1>}, le Fonds de 1992 devrait être remboursé par le propriétaire du navire de la différence entre le montant de limitation applicable au navire-citerne en vertu de la CLC de 1992 (4,51 millions de DTS) et le montant des indemnités versées au titre des demandes d'indemnisation recevables jusqu'à concurrence de 20 millions de DTS.</p> <p>Les demandes d'indemnisation devraient dépasser les limites fixées à la fois par la Convention de 1992 sur la responsabilité civile (CLC de 1992) et par STOPIA 2006 ; par conséquent, il est probable que le Fonds de 1992 soit appelé à verser des indemnités.</p>
Faits nouveaux :	Les bureaux de soumission des demandes d'indemnisation ont terminé le recueil des demandes d'indemnisation émanant du secteur de la pêche dans les provinces de Bataan et de Cavite et continuent de recueillir des demandes provenant de municipalités affectées dans la province de Bulacan. Au 1 ^{er} mars 2026, 41 849 demandes d'indemnisation émanant du secteur de la pêche avaient été recueillies, pour un montant total de 1 338 041 354 PHP.

^{<1>} Dorénavant, toute référence à « STOPIA 2006 » doit être lue comme signifiant « STOPIA 2006 (tel que modifié en 2017) ».

Avec l'appui d'experts en pêche, l'évaluation des demandes et le versement d'indemnités ont commencé dans la province de Bataan. Dans le cadre de la première salve d'évaluations, 1 951 demandes d'indemnisation ont été approuvées pour un montant total de 28 390 364 PHP, les règlements proposés ayant été acceptés par près de 95 % des demandeurs.

Mesures à prendre : Comité exécutif du Fonds de 1992

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Résumé du sinistre

Navire	<i>Terranova</i>
Date du sinistre	25 juillet 2024
Lieu du sinistre	Baie de Manille (Philippines)
Cause du sinistre	Chavirement et naufrage
Quantité d'hydrocarbures déversée	Inconnue
Zone sinistrée	Bataan, Cavite et Manille (Philippines)
État du pavillon du navire	Philippines
Jauge brute	498 tjb
Assureur P&I	Steamship Mutual Underwriting Association Limited (Steamship Mutual)
Limite fixée par la CLC	4,51 millions de DTS
Applicabilité de STOPIA/TOPIA	STOPIA 2006 s'applique à hauteur de 20 millions de DTS
Limite fixée par la CLC de 1992 et la Convention de 1992 portant création du Fonds	203 millions de DTS
Procédures judiciaires	Non applicable

2 Rappel des faits

- 2.1 Le 25 juillet 2024, le *Terranova* (498 tjb), un navire-citerne battant pavillon philippin transportant 1 468 896 litres d'IFO 230 et environ 27 tonnes métriques de biodiesel dans ses soutes, a chaviré et coulé à l'est de la baie de Manille (Philippines), après avoir rencontré des conditions météorologiques difficiles dues au typhon Gaemi. En dépit de la rapidité du lancement des opérations de recherche et de sauvetage, un membre d'équipage a perdu la vie.
- 2.2 On trouvera tous les détails concernant ce sinistre dans le [rapport en ligne sur le sinistre du *Terranova*](#).

3 Opérations d'intervention

- 3.1 Les opérations de scellage et de bouchage menées par les entreprises chargées des opérations ont permis de réduire au minimum le volume d'hydrocarbures s'échappant du navire. Les opérations de récupération des hydrocarbures ont été achevées le 12 septembre 2024, date à laquelle il a été confirmé que les citernes du navire étaient vides, à l'exception de la partie de la cargaison non pompable et/ou inaccessible et des résidus/adhérences restant à l'intérieur des citernes. Au total, 97 % de la cargaison (environ 1,4 million de litres) a été récupérée à bord du navire et grâce aux activités d'intervention en mer.

- 3.2 Le 23 octobre 2024, les garde-côtes philippins ont délivré au propriétaire du navire une ordonnance d'enlèvement de l'épave. Cette ordonnance faisait remarquer qu'environ 3 % de la cargaison d'hydrocarbures n'avait pas pu être récupérée par siphonnage et constituait donc toujours un danger pour le milieu marin. Elle indiquait également qu'en raison de son emplacement, l'épave constituerait aussi un danger pour les opérations d'ancrage et autres opérations.
- 3.3 L'assureur du propriétaire du navire, Steamship Mutual, a œuvré avec des sous-traitants à un plan d'enlèvement de l'épave, opération qui s'est achevée le 21 septembre 2025 avec le départ des entreprises mobilisées.

4 Demandses d'indemnisation

4.1 Demandses d'indemnisation dans le secteur de la pêche

- 4.1.1 Au 1^{er} mars 2026, les bureaux de soumission des demandes d'indemnisation des provinces de Bataan et de Cavite avaient recueilli 41 849 demandes d'indemnisation dans le secteur de la pêche.

Province	Prise de poissons	Négoce	Transformation	Aquaculture marine	Nombre total de demandes d'indemnisation reçues
Bataan	2 265	338	84	6	2 693
Bulacan	3 328	1 027	575	625	5 555
Cavite	17 923	9 123	3 387	3 168	33 601
Total	23 516	10 488	4 046	3 799	41 849

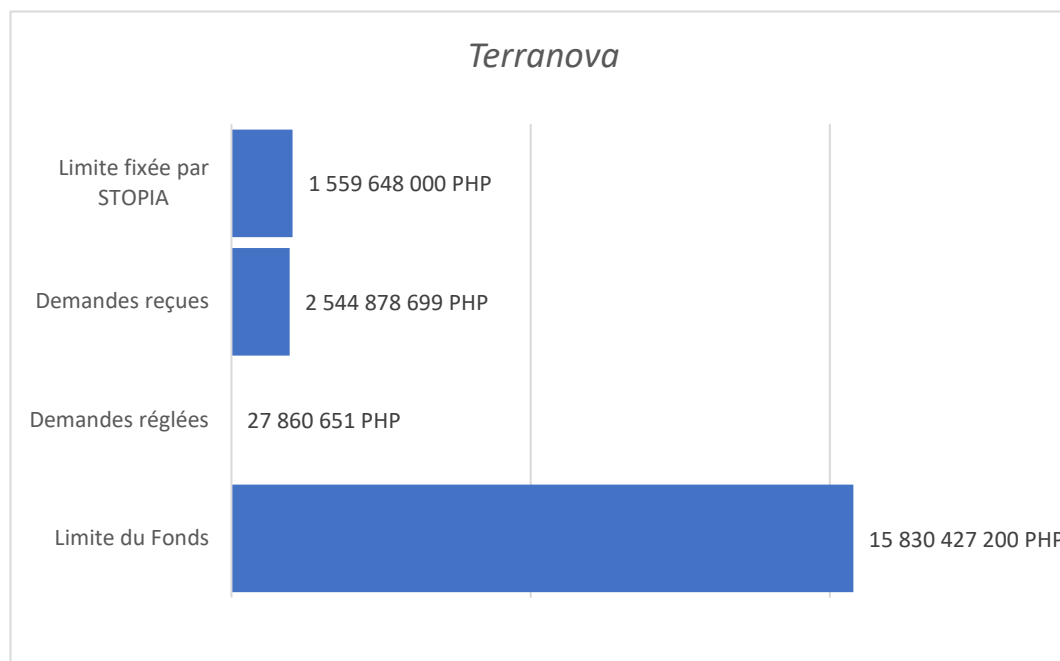
- 4.1.2 L'ensemble des demandes émanant du secteur de la pêche a désormais été enregistré dans le système de traitement des demandes d'indemnisation des FIPOL, et s'élève au total à 1 338 041 354 PHP.
- 4.1.3 En janvier 2026, le cabinet d'experts dans le domaine de la pêche désigné par le Fonds de 1992 et Steamship Mutual, a rendu son rapport définitif sur le secteur de la pêche dans la baie de Manille, qui englobe les provinces de Bataan et de Cavite. Ce rapport présente une analyse détaillée des caractéristiques du secteur de la pêche, notamment des estimations quantitatives des facteurs ayant une incidence sur l'impact du sinistre du *Terranova* sur la pêche et permet de comprendre les changements de la dynamique de marché à la suite du sinistre.
- 4.1.4 En s'appuyant sur ce rapport, la première vague de demandes d'indemnisation, composée de 1 965 demandes émanant du secteur de la pêche dans la province de Bataan, a été évaluée et approuvée à hauteur de 28 390 364 PHP. Suivant les mêmes méthodes que celles mises au point précédemment pour le sinistre du *Princess Empress*, ces évaluations ont été délivrées par le Bureau de soumission des demandes d'indemnisation au moyen de caravanes de collecte et réglées par transferts d'argent via Western Union. Le processus de règlement s'est déroulé sans encombre, 1 843 demandeurs ayant accepté les évaluations, soit 98,1 % de la valeur totale des indemnités proposées.
- 4.1.5 L'évaluation des demandes restantes dans la province de Bataan est actuellement en cours et l'évaluation des demandes d'indemnisation provenant de la province de Cavite commencera prochainement.

4.2 Demandes d'indemnisation au titre d'opérations de nettoyage

4.2.1 Steamship Mutual a désormais présenté trois demandes d'indemnisation au titre des opérations de lutte contre la pollution, de nettoyage et de récupération des hydrocarbures, pour un montant total de 12 642 785 USD, ainsi qu'une demande supplémentaire au titre de l'opération d'enlèvement de l'épave, s'élevant à 7 900 000 USD. Ces demandes d'indemnisation sont en cours d'évaluation.

4.3 Récapitulatif des demandes d'indemnisation^{<2>}

	Devise du sinistre	GBP
Limite fixée par STOPIA 2006 (20 millions de DTS)	1 559 648 000 PHP	20 474 800
Limite fixée par la Convention de 1992 portant création du Fonds, y compris CLC de 1992 (203 millions de DTS)	15 830 427 200 PHP	207 819 220
Demandes reçues	2 544 878 699 PHP	32 634 014
Demandes approuvées	28 390 364 PHP	372 704
Demandes réglées	27 860 651 PHP	365 750



^{<2>} À l'exception des demandes d'indemnisation réglées, les montants convertis sont fournis uniquement à titre indicatif, pour faciliter la lecture. Les montants convertis sont calculés à l'aide des taux de change en vigueur au 8 novembre 2024, date à laquelle l'Administrateur a été autorisé à régler les demandes d'indemnisation. 1 DTS = 77,9824 PHP et 1 DTS = 1,02374 GBP. Ces chiffres sont susceptibles de changer en fonction des fluctuations des taux de change et des événements.

5 Visite du Secrétariat des FIPOI aux Philippines

L'Administrateur et deux Chargés des demandes d'indemnisation se sont rendus aux Philippines en janvier 2026, où ils ont rencontré le personnel des bureaux de soumission des demandes d'indemnisation et assisté à la distribution des indemnités dans le barangay de Lamao, dans la province de Bataan. L'Administrateur et les Chargés des demandes d'indemnisation ont également rencontré des représentants des garde-côtes philippins, du ministère de la Justice, de l'Autorité du secteur maritime, du Bureau de la pêche et des ressources aquatiques, du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles et du gouvernement provincial de Bataan afin de faire un point sur le sinistre et sur la présentation des demandes d'indemnisation.

6 Point de vue de l'Administrateur

- 6.1 Les demandes d'indemnisation commençant à présent à être quantifiées, il est probable que ce sinistre dépasse la limite fixée par STOPIA 2006.
- 6.2 L'Administrateur est reconnaissant envers le Gouvernement des Philippines pour l'aide qu'il a apportée lors des visites des membres du Secrétariat des FIPOI aux Philippines. L'Administrateur remercie également les autorités locales des zones sinistrées pour leur aide.
- 6.3 Enfin, l'Administrateur tient à remercier Steamship Mutual pour sa réponse proactive face à ce sinistre et pour sa coopération continue avec le Fonds de 1992.
- 6.4 Le Secrétariat restera en contact avec les principales parties prenantes, suivra de près l'évolution de la situation et réagira en conséquence.

7 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.
